

0FC.TECH

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 90 RUE LOUIS PASTEUR
49800 TRELAZE
917 429 516 RCS ANGERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 AVRIL 2024**

L'an Deux mille vingt quatre
Le 1^{er} avril
A 10 heures 30,

Quentin ROUET
demeurant 90 rue Louis Pasteur, 49800 TRELAZE

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société
0FC.TECH,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 90 RUE LOUIS PASTEUR, 49800 TRELAZE au
8, place Monseigneur Rumeau, 49100 Angers à compter du 1^{er} avril 2024 et, en conséquence, de modifier
l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*"Le siège social est fixé : 8, place Monseigneur Rumeau, 49100 Angers
Le reste de l'article demeure inchangé. »*

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour
remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le
registre de ses décisions.

Quentin ROUET